

BULLETIN VEILLE SÈCHERESSE FFGOLF 2021

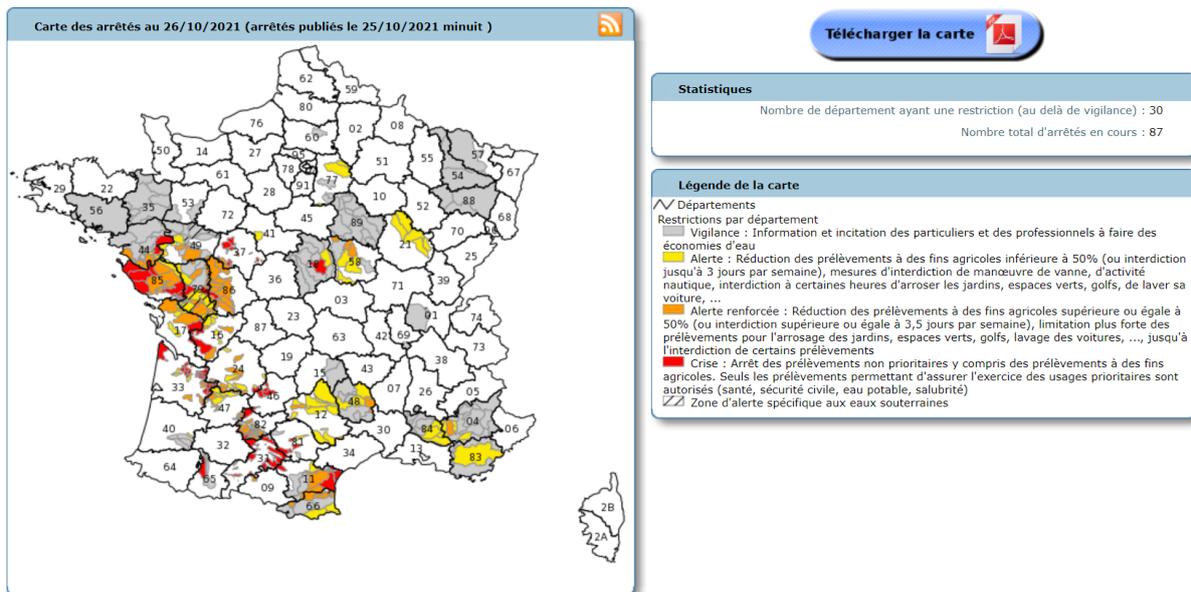
ffgolf[®]

Objet : Bulletin veille sécheresse du 26/10/2021

Chaque mardi sera publié sur l'Extranet (Onglet « Vos actualités » + « Documentation - Transition Ecologique ») de la ffgolf un bulletin de veille sécheresse reprenant les informations ci-dessous.

SITUATION :

La carte Propluvia (Ministère de la Transition Écologique) disponible [ICI](#) ci-dessous vous permet d'identifier si votre golf est concerné par une restriction d'arrosage.



Chaque seuil d'alerte : **vigilance**, **alerte**, **alerte renforcée** ou **crise** peut impliquer des mesures de limitation d'arrosage qui **sont précisées dans l'arrêté préfectoral** (disponible sur le site internet de votre Préfecture de département).

Attention :

- Ces mesures peuvent être différentes de celles qui figurent en annexe 1 de l'[Accord-cadre golf et environnement 2019-2024](#) sur décision du Préfet.
- Les compteurs de consommation d'eau doivent être relevés et consignés dans un registre, au minimum toutes les semaines pendant la durée des arrêtés (pour mémoire, vous devez relever et consigner dans le registre vos consommations chaque mois toute l'année).
- Les dispositions indiquées dans l'arrêté préfectoral doivent être appliquées. En cas de contrôle, le gestionnaire est pénalement responsable et le golf peut être sévèrement amendé.

Ne sont pas concernés par ces arrêtés, les golfs :

- Utilisant l'eau provenant de réserves de stockage uniquement alimentées par les eaux de ruissellement,
- Alimentés par des eaux usées traitées de station d'épuration,
- Raccordés aux canaux d'eau brute gérés par des Sociétés d'exploitation et non concernés dans un plan cadre sécheresse.

LIENS UTILES

Le Webinaire – Informations sécheresse

Vous trouverez ci-après :

- [Le replay de notre webinaire](#)
- [Le support de présentation qui a accompagné nos échanges](#)

Nous vous remercions de votre attention et mobilisation et restons à votre disposition si besoin : environnement@ffgolf.org